



Numéro de l'acte	2015-98-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2015

QUESTION N°2015-98

FINANCES : Budget Annexe du cimetière - Décision modificative n° 1- Année 2015

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les instructions budgétaires et comptables de la M4,
VU le Budget Primitif 2015 du Cimetière adopté le 14 avril 2015,

Une erreur ayant été commise lors de la reprise du résultat 2014 sur le BP 2015, il convient de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de procéder aux virements de crédits suivants sur le Budget Annexe du Cimetière :

ARTICLE	FONCTION	MONTANT
002	01	-7033.24
707	01	-7033.24

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT